

RENTÉE SOLENNELLE
DES
FACULTÉS DE NANCY

UNIVERSITÉ DE FRANCE. — ACADEMIE DE NANCY



RENTREE SOLENNELLE

DES FACULTÉS

DE DROIT, DE MÉDECINE, DES SCIENCES ET DES LETTRES

DE NANCY

Le 17 Novembre 1874



NANCY

IMPRIMERIE DE BERGER-LEVRULT ET C^{ie}

11, RUE JEAN-LAMOUR, 11

1875

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE

Conformément aux dispositions du décret du 21 avril 1869 et de la circulaire ministérielle du 6 juillet suivant, des prix, avec des mentions honorables, s'il y a lieu, sont accordés annuellement, à la suite d'un concours, dans les Écoles supérieures de pharmacie.

La commission chargée de prononcer cette année sur le mérite des épreuves des candidats, a décerné les récompenses dans l'ordre suivant :

PREMIÈRE ANNÉE

Chimie minérale, Physique et Histoire naturelle.

Prix : M. CHAPUIS (Achille-Jean-Adolphe-Abraham), de Saint-Sauveur (Côte-d'Or).

Mention honorable : M. SIMONOT (Edmond-Louis), de Mussey (Meuse).

DEUXIÈME ANNÉE

Pharmacie et Matière médicale.

Mention honorable : M. STRÆBEL (Edmond-Jules), de Strasbourg (Bas-Rhin).

TROISIÈME ANNÉE

Chimie organique et Toxicologie.

Mention honorable : M. CHOLET (Jean-Baptiste-Aimé), de Phalsbourg (Meurthe).
